

## LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

### FORMALITÉS VOL ALLER – MAURITANIE\*

Tous les voyageurs doivent présenter à l'embarquement :

- Soit un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée par un des vaccins autorisés par l'OMS : AstraZeneca, Sinopharm, Pfizer/BioNTech, Janssen (Johnson & Johnson), Moderna, Sinovac, Covishield. Pour les vaccins à deux doses, la vaccination est considérée comme complète 2 semaines après l'administration de la seconde dose.
- Soit le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant le départ délivré par un laboratoire agréé. Les enfants de moins de 11 ans sont exemptés de test.

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire. |

### FORMALITÉS VOL RETOUR\*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

*PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !*

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

† Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

[https://www.levoyageur.fr/article/5333737/virus/covid19/koo\\_du-schema\\_vaccinal\\_complet](https://www.levoyageur.fr/article/5333737/virus/covid19/koo_du-schema_vaccinal_complet)

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022 - TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.